

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 décembre 2021 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECHELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROU, M. PETER, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉES : M. AUBIN, Mme BATTEUR, Mme DESFOUX, M. DOUARD, Mme REICHSTADT.

POUVOIR : M. AUBIN donne pouvoir à M. Benoît LUGAND
M. DOUARD donne pouvoir à Mme Isabelle ROLLAND

SECRÉTAIRE : Mme BLANCHARD a été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2021

Commande publique

- 2) Marché de restauration collective – attribution de l'accord cadre à bon de commandes
- 3) Extension cimetière – Modification lot n°3

Finances locales

- 4) Budget principal 2021 - Décision budgétaire modificative n°3
- 5) Budget assainissement 2021 - Décision budgétaire modificative n°1
- 6) Prise en charge des dépenses d'investissement 2022 au 1^{er} trimestre 2022
- 7) Instauration d'une tarification sociale de la cantine
- 8) Tarifs municipaux 2022
- 9) Reversement aux communes d'implantation d'éoliennes d'une quote-part des ressources fiscales issues des éoliennes

Domaine et Patrimoine :

- 10) Achat parcelles ZI 461 et 509
- 11) Adhésion réseau BRUDED
- 12) Dénomination des Cimetières
- 13) Présentation du règlement cimetière

Affaires sociales :

- 14) Signature d'une charte départementale pour les obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes

Institution et vie politique :

- 15) Désignation d'un membre au sein de la commission de contrôle

Fonction publique :

- 16) Modalités de versement de l'Indemnité Horaires pour travaux Supplémentaires (IHTS)
- 17) Avenant n°1 au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG35
- 18) Modification de temps de travail de 3 postes et mise à jour du tableau des effectifs
- 19) Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et remplacement d'agents indisponibles pour l'année 2022

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation à la Fête des Lumières. L'ensemble de l'équipe a su être présente alors même que le contexte sanitaire les a obligés à jouer un rôle pas facile. Il remercie également les services techniques pour leur mobilisation : la mise en œuvre de tous les petits détails ont fait le charme de la manifestation. 2021 a été une belle édition.

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 15 novembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

110-21 Commande publique – Marché de restauration collective – Attribution de l'accord cadre à bon de commandes

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité approuve l'attribution du marché de restauration scolaire à l'Association Sévigné pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2022, et renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant.

111-21 Commande publique : Extension cimetièrre – Modification lot n°3

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité approuve la modification n°1 au lot n°3 – entreprise ALTHEA NOVA pour un montant de – 3 601,96€ HT ;

Le montant total du marché, suite à cette modification, est porté de 459 841,39€ HT à 456 239,43€ HT soit 547 487,31€ TTC

112-21 Finances locales : Budget principal 2021 – Décision budgétaire modificative n°3

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité valide la décision budgétaire n°3 à intervenir sur le budget communal 2021 pour 164€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et 303 810€ en dépenses et recettes d'investissement correspondant à l'intégration de la propriété Champlaisir dans l'actif de la commune.

113-21 – Finances locales – Budget assainissement 2021 – Décision budgétaire modificative n°1

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité valide la décision budgétaire n°1 à intervenir sur le budget assainissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

114-21 – Finances locales – Prise en charge des dépenses d’investissement 2022 au 1^{er} trimestre 2022

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement 2022 dans la limite des crédits qui lui sont proposés, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2022.

115-20 Finances locales – Instauration d’une tarification sociale à la cantine

Le conseil municipal, à l’unanimité décide d’instaurer une tarification sociale pour la cantine selon les quotients familiaux de la CAF :

	Retiers	Extérieur à Retiers
0-700		1,00 €
701-900	2,70 €	3,50 €
901-1000	3,72 €	4,64 €
1001-1400	4,03 €	4,85 €
>1400	4,34 €	5,05 €

Cette nouvelle tarification sociale est applicable à compter du 1er janvier 2022 pour une durée illimitée (jusqu’à ce qu’une nouvelle délibération vienne modifier la tarification).

116-20 Finances locales – Tarifs municipaux 2022

Le conseil municipal, à l’unanimité approuve les tarifs 2022 qui lui sont présentés.

117-21 – Finances locales – Reversement aux communes d’implantation d’éoliennes d’une quote-part des ressources fiscales issues des éoliennes

Le conseil municipal, à l’unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de reversement par Roche aux Fées Communauté, d’une part de l’IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) portant sur le parc éolien situé sur la commune de Retiers.

118-21 – Domaine et Patrimoine – Achat parcelle ZI n°461 et 509

Le conseil municipal, par vote à l’unanimité donne un avis favorable à l’acquisition des parcelles cadastrées section ZI n°461 et ZI n°509 d’une superficie totale de 15.463 m², sises lieu-dit La Gérardais, au prix de 216.482,00 euros. Les frais de bornage et d’acte seront à la charge de la commune

119-21 – Finances locales – Adhésion réseau BRUDED

Le conseil municipal, par vote à l’unanimité décide d’adhérer à l’association BRUDED à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la durée restante du mandat 2022-2026. Il désigne M. le Maire Thierry RESTIF en tant que représentant titulaire et M. Benoit LUGAND en tant que représentant suppléant.

120-21 – Domaine et Patrimoine – Dénomination des cimetières

L conseil municipal, par vote à main levée :

- donne la dénomination pour l’ancien cimetière situé rue Alphonse Richard de « Cimetière du centre » (16 votes pour / 8 votes contre)
- donne la dénomination pour le cimetière situé route de Drouges en cours d’extension de « Cimetière du bas du Tertre » : 9 voix

Domaine et Patrimoine – Présentation du règlement du cimetière

M. BLANDIN présente le projet de règlement des cimetières qui sera entériné par arrêté du Maire.

121-21 – Affaires sociales – Acte de solidarité dans le cadre de la Charte départementale pour les obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Retiers à l'acte de solidarité dans le cadre de la charte départementale pour les obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes, et autorise M. le Maire ou son représentant à le signer.

122-21 – Institution et vie politique – Désignation d'un membre au sein de la commission de contrôle

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité désigne M. Didier BREAL, en remplacement de M. MOQUET, conseiller municipal démissionnaire, au sein de la commission de contrôle.

123-21 – Fonction publique territoriale – Modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, adopte la proposition de M. le Maire pour la rémunération ou la récupération des heures supplémentaires des agents dans les conditions qui lui sont proposées.

124-21 – Fonction publique territoriale – Avenant n°1 au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG35

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 au contrat d'assurances des risques statutaires passé entre le CDG 35 et la CNP qui prend en compte l'augmentation du taux qui passera à 5,83% avec une franchise de 30 jours par arrêté pour la maladie ordinaire, à partir du 1^{er} janvier 2022.

125-21 – Fonction publique territoriale – Modification de temps de travail de trois postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité décide de modifier le temps de travail de deux postes d'adjoint territorial d'animation qui passeraient de 11.50/35^{ème} à 18/35^{ème} et de 13.72/35^{ème} à 19.50/35^{ème} et d'un poste d'adjoint technique qui passerait de 14.50/35^{ème} à 18/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2022

126-21 – Fonction publique territoriale – Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et remplacement d'agents indisponibles pour l'année 2022

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2022 les postes suivants pour répondre aux besoins occasionnels et saisonniers ou assurer le remplacement d'agents momentanément absents :

- Filière animation : 15 postes d'adjoint d'animation
- Filière administrative : 2 postes (cadre d'emplois possibles : adjoint administratif, rédacteur, attaché)
- Filière technique : 5 postes d'adjoint technique

127-21 – Affaires sociales – CAF - Conventions et avenant 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du bonus territoire et de la Convention Territoriale Globale

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité autorise M. le Maire à signer avec la CAF, les conventions et avenant à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du bonus territoire et de la Convention Territoriale Globale.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section ZP n° 584 sise 16 rue des Cèdres, appartenant à M. et Mme DROGUET (décision n°2021.079U)
- Section AC n°130 sise 3 rue du Cimetière, appartenant à M. THEBAULT et Mme CHARRON (décision n°2021.082U)
- Section ZP n° 478 sise 30 rue des Erables, appartenant à M. LÉBOUC (décision n°2021.83U)
- Section AC n° 701, 214 et 213 sises 4 place St Pierre, appartenant aux conjoints RUPIN (décision n° 2021-84U)
- Section AB n°183 sise 27 boulevard Henri Rajot appartenant à mesdames HERSANT et CADO (décision n°2021-85U)

➤ **Location inférieure à 12 ans :**

- Convention d'occupation de la vitrine appartenant à M. Dominique RUPIN située 2 Place St Pierre pour y installer une décoration de Noël dans le cadre de la Fête des Lumières (décision n°2021.080DP)
- Convention d'occupation par l'APASE du bureau situé à l'étage de la Maison 12 rue Pasteur moyennant un loyer de 250 euros mensuels (décision n°2021.81DP)

Questions diverses

➤ **Cérémonie des vœux à la population :**

Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux prévue le 07 janvier est annulée.

➤ **Dégradations :**

M. LECÉLLIER indique que des dégradations perdurent dans les salles de sports, qui mettent des tensions dans les associations. Les auteurs de troubles ont-ils été identifiés ? Comment pallier à la situation ?

M. AUBRÉE explique que chaque dégradation fait l'objet d'une enquête et les auteurs sont tous identifiés. Prochainement les professeurs d'EPS vont être convoqués afin que les dernières dégradations soient solutionnées.

M. le Maire précise qu'un point va être fait avec l'ensemble des utilisateurs pour rappeler qu'aucune salle ne doit être laissée libre sans responsable.

➤ **Bulletin municipal :**

Le bulletin sortira mi-janvier. M. le Maire remercie particulièrement Mathilde THEBAULT adjointe à la culture-communication et Valérie LIOT, agent en charge de la communication.

A Retiers, le 15 décembre 2021

Le Maire,
Thierry RESTIF



